

La matérialisation des emplacements sera réalisée par la municipalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- accepte le projet d'aménagement de places de stationnement présenté,
- charge le Maire de prendre l'arrêté de voirie conséquent et d'en informer les propriétaires en leur remettant une copie.

Délibération 2020-035

Rénovation de l'éclairage public de la commune.

En 2018, une étude a été menée par le bureau d'études BEREST afin de disposer d'informations précises sur l'état actuel du réseau d'éclairage public et pour rationaliser la consommation électrique des équipements (état des luminaires, état des armoires, étude d'éclairage sur l'ensemble de la Rue du Maire Rupp...).

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet réalisé par le bureau d'étude dont le chiffrage s'élève à 303 030 € HT et précise au Conseil Municipal qu'il est envisagé de réhabiliter en plusieurs tranches les installations d'éclairage public de la commune, dont la première tranche débiterait courant de l'année 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser les travaux de rénovation de l'éclairage public à compter de l'année 2021.
- Autorise le Maire à procéder à la consultation des entreprises et à signer les pièces du marché.
- Délègue tous pouvoirs au Maire pour mener à bien ce projet et son financement (choix des entreprises, signature des différents marchés et pièces relatives à cette opération, paiement, avenants, décision de poursuivre les travaux...),
- adopte le plan de financement,
- charge le Maire de solliciter les subventions suivantes : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux et Fonds de Solidarité Communale,
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2021.

Délibération 2020-036

Sécurisation voirie – aménagement d'un carrefour et sécurisation de chaussée.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'avant projet réalisé par le Centre Technique du Conseil Départemental dont le chiffrage s'élève à 75 000 € HT.

Ce projet se compose de deux tranches :

- Tranche 1 : Aménagement d'un carrefour – création d'un îlot central
- Tranche 2 : Sécurisation chaussée – création de trottoirs

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance de l'ensemble des éléments et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de réaliser les travaux de sécurisation de la voirie communale, à savoir l'aménagement d'un carrefour et la sécurisation de la chaussée, à compter de l'année 2022.

- Autorise le Maire à procéder à la consultation des entreprises et à signer les pièces du marché.
- Délègue tous pouvoirs au Maire pour mener à bien ce projet et son financement (choix des entreprises, signature des différents marchés et pièces relatives à cette opération, paiement, avenants, décision de poursuivre les travaux...),
- adopte le plan de financement,
- charge le Maire à solliciter une subvention du Conseil Départemental (fonds de solidarité communale),
- Précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2022.

Délibération 2020-037

Remboursement de frais à Monsieur Stéphane SALLMEN.

Le Maire informe les conseillers municipaux que, dans le cadre d'une commande passée auprès du magasin « la Ferme aux Sept Grains », ce dernier n'acceptant pas le paiement par mandat administratif, Monsieur Stéphane SALLMEN a réglé la facture d'un montant de 111,91 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de rembourser Monsieur Stéphane SALLMEN du montant qu'il a déboursé, à savoir 111,91 €.

Délibération 2020-038

Travaux de mise en conformité électrique du Club House.

Les contrôles électriques ayant été effectués par la société VERITAS, il est nécessaire de mettre rapidement en conformité l'électricité du Club House (remplacement du compteur).

Le Maire présente les différentes offres de prix réceptionnées :

HAUSWIRTH	MY ELEC	K3E
-----------	---------	-----

CLUB HOUSE

Mise en conformité électrique

Montant des travaux HT	4 306,50 €	5 420,00 €	5 576,67 €
TVA	861,30 €	542,00 €	1 115,33 €
Montant des travaux TTC	5 167,80 €	5 962,00 €	6 692,00 €

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise HAUSWIRTH de OBERKUTZENHAUSEN pour un montant de 5 167,80 € TTC,
- de donner pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à ces dossiers.

Délibération 2020-039

Travaux de mise en conformité parafoudre à l'église catholique.

Les contrôles électriques ayant été effectués par la société VERITAS, il s'avère qu'à l'église catholique, le parafoudre est inexistant ainsi que la mise à la terre. Il est urgent de pallier à ce manque.

Le Maire présente les différentes offres de prix réceptionnées :

HAUSWIRTH	MY ELEC	K3E
-----------	---------	-----

EGLISE CATHOLIQUE
Pose d'un parafoudre

Montant des travaux HT	855,00 €	1 750,00 €	
TVA	171,00 €	175,00 €	
Montant des travaux TTC	1 026,00 €	1 925,00 €	

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché de travaux à l'entreprise HAUSWIRTH de OBERKUTZENHAUSEN pour un montant de 1 026 € TTC,
- de donner pouvoir au Maire pour signer tous les documents relatifs à ces dossiers.